Université de Lille

AAS 2026

Mobilités doctorantes sortantes à l'international

Second semestre 2026

Dans le cadre de son soutien à la recherche et de la formation doctorale, l'Université de Lille souhaite renforcer la mobilité internationale des doctorant-es de ses écoles graduées (EG). Le présent appel vise à apporter un concours financier aux unités de recherche (UR) afin de favoriser les mobilités sortantes courtes (inférieures à 3 mois) à l'international. Les mobilités plus longues, pour leur part, pourront être soutenues via le dispositif Moblilex (informations & contact : moblilex@univ-lille.fr). À titre d'exemple, ces mobilités peuvent concerner des déplacements pour des missions scientifiques dans un laboratoire, des missions de terrain, des communications lors de manifestations scientifiques (conférences, worshops, séminaires, …) … Il pourra s'agir de mobilités au sein ou hors de l'Union Européenne. Pour mémoire, il est attendu que, les missions étant réalisées dans le cadre du doctorat, les bénéficiaires soient exempts de contribution personnelle.
Conformément au plan de transition écologique, les responsables scientifiques porteront une attention particulière à la poursuite d'actions efficientes de sobriété dans tous les domaines de la vie de l'établissement (déplacements, restauration…).

L'aide apportée ne pourra excéder 1800,00 € et sera conditionnée à un cofinancement d'*a minima* 50%. Ce cofinancement pourra être multiple, mais devra impérativement être confirmé avant toute mise à disposition des crédits alloués sur la politique scientifique de l'établissement. Une seule demande par bénéficiaire et par année civile pourra être octroyée dans le cadre de ce dispositif. L'aide sera mise à disposition de l'unité de recherche (UR) d'appartenance du doctorant bénéficiaire.

Les UR et les doctorants bénéficiaires s'engagent à fournir, via les UR d'appartenance, un bilan financier (et les pièces justificatives afférentes) accompagné d'un bilan scientifique dans les 3 mois qui suivront les missions à l'adresse suivante : college-doctoral@univ-lille.fr. En cas de manquement, l'ULille se réservera le droit d'exiger le remboursement de l'aide allouée auprès du bénéficiaire.

Critères d'éligibilité : être doctorant et affilié à l'une des 7 EG de l'Université de Lille.
Le séjour devra s'effectuer entre le 01 août et le 31 décembre 2026.

Les projets seront déposés via la plateforme de dépôt : https://appel-a-projet-interne.univ-lille.fr/ sous couvert et avec l'aval du directeur de thèse et de l'unité de recherche.
Il s'agira d'expliciter en quoi la mobilité contribuera à compléter la formation doctorale du bénéficiaire.
L'origine du cofinancement devra être précisée.

L'avis du/ de la directeur-rice de thèse et de la/ du directeur-rice de l'unité de recherche devront obligatoirement figurer dans le dossier déposé. Dans le cas de la remontée de plusieurs demandes, un classement par l'unité devra être fourni. Les attestations de co-financements devront également être précisés. Les demandes seront ensuite soumises aux EG pour priorisation.

La dotation devra impérativement être consommée sur l'exercice budgétaire 2026 (non reportable).

Modalités organisationnelles et calendrier second semestre 2026 (août - décembre 2026)

14/04 (9h) au 17/05 (minuit) : lancement de l'appel via l'application dédiée

18/05 au 12/06 : transmission aux EG concernées pour étude et avis

Examen et remontée des avis des conseils des EG pour le 12/06

Synthèse, étude de recevabilité des dossiers par la DGDRV-DAR et transmission des dossiers aux élus du conseil scientifique

Examen en conseil scientifique le 09 juillet & mise à disposition par la DGDRV-DAR des crédits

Pièces pdf à joindre impérativement au dossier :

- Avis du Directeur de thèse : ce dernier devra notamment détailler les enjeux liés au sujet de thèse, à la formation doctorale, ...
- Avis du DU & classement en cas de demandes multiples
- Courrier(s) attestant le/ les cofinancements